

À Redon, le 12 septembre 2023

Mesdames les Députées,
Messieurs les Députés,
Mesdames les Sénatrices,
Messieurs les Sénateurs,

Nous, élus des différentes collectivités adhérentes de l'Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne, vous écrivons pour vous faire part de notre inquiétude concernant l'articulation entre les objectifs de « zéro artificialisation nette » et ceux de l'accélération du déploiement des énergies renouvelables.

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 a posé le principe de la « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction par deux de l'artificialisation d'ici à 2030 par rapport à la consommation d'espaces constatée entre 2011 et 2020. L'artificialisation de nouveaux espaces est alors conditionnée à une restauration à proportion égale d'espaces artificialisés. Depuis la promulgation de cette loi, la notion « d'artificialisation » fait débat. Plusieurs définitions ont été inscrites, notamment dans le code de l'urbanisme et via le décret n°2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme. Cependant, celui-ci ne dit rien concernant la prise en compte des énergies renouvelables dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Un projet de décret et un projet d'arrêté visant à définir « les modalités de prise en compte des installations de production d'énergie photovoltaïque au sol dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, [tel qu'effectué] lors de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme, ou de leur bilan » ont été soumis à concertation en mai 2022. Ceux-ci ont fait l'objet de nombreuses contributions et la dernière version de ces textes est, à ce jour, toujours attendue.

Concernant les projets de parcs éoliens, aucune précision n'a été apportée concernant leur prise en compte dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne

ODYSSEO – 7 rue Saint-Conwoïon - 35 600 REDON

contact@alliance-intermetropolitaine.fr - 06 66 99 80 04



Depuis le 10 mars 2022 et la promulgation de la loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, nous sommes dans l'obligation de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production ou de stockage d'énergies renouvelables.

Nous sommes conscients que le déploiement des énergies renouvelables et la réduction de l'artificialisation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont absolument nécessaires dans le cadre de la transition écologique à mener. Cependant, le délai court imparti pour définir les zones d'accélération, sans connaître l'articulation qui sera faite avec le principe de zéro artificialisation nette et sans visibilité sur la temporalité à laquelle ces clarifications nécessaires interviendront nous préoccupe et nous questionne.

- Comment devons-nous prendre en compte le déploiement des énergies renouvelables dans nos trajectoires de zéro artificialisation nette ?
- Ces zones d'accélération seront-elles décomptées de nos quotas ?
- Nous faudra-t-il réviser les trajectoires déjà définies ?
- Les décrets et arrêtés définissant les modalités de prise en compte, notamment des installations photovoltaïques au sol et éoliennes dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers seront-ils publiés avant la 31 décembre 2023, échéance fixée pour la remontée des zones d'accélération des EnR ?

Nous espérons avoir la possibilité d'échanger avec vous prochainement sur l'ensemble de ces sujets et que vous pourrez nous apporter les éclairages qui nous permettront, localement, d'articuler ces démarches nécessaires à la transition écologique et à la lutte contre le changement climatique.

Nous vous prions de recevoir nos meilleurs sentiments,

Rita SCHLADT,
Présidente de l'AILB
Présidente de Pays de Blain Communauté



Bernard ETHORE,
Trésorier de l'AILB
Président de Brocéliande Communauté



Vincent MINIER,
1er vice-président de l'AILB
Président de Bretagne Porte de Loire
Communauté



Patrice LE PENHUIZIC,
Secrétaire de l'AILB
Président Questembert Communauté



Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne

ODYSSEO – 7 rue Saint-Conwoïon - 35 600 REDON

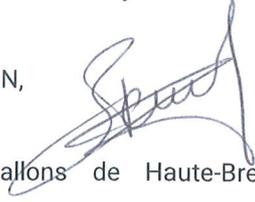
contact@alliance-intermetropolitaine.fr - 06 66 99 80 04



Claire THEVENIAU,
Vice-présidente de l'AILB
Présidente de la CC de Nozay

Jean-Yves PLOTEAU, 
Membre de l'AILB
Vice-président de la CC du Pays d'Ancenis

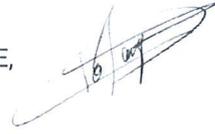
Jean-Luc BLEHER, 
Vice-président de l'AILB
Président de l'Oust à Brocéliande communauté

Thierry BEAUJOUAN, 
Membre de l'AILB
Président des Vallons de Haute-Bretagne
Communauté

Jean-François MARY, 
Vice-président de l'AILB
Président de Redon Agglomération

Philippe CHEVREL, 
Membre de l'AILB
Président de la CC de Saint-Méen Montauban

Patrick LE DIFFON, 
Vice-président de l'AILB
Président de Ploërmel Communauté

Bruno LE BORGNE, 
Membre de l'AILB
Président de la CC Arc Sud Bretagne

Dominique DAVID,
Vice-président de l'AILB
Vice-président de la CC de Châteaubriant-
Derval

Christophe MARTINS, 
Membre de l'AILB
Président de Montfort Communauté

Alliance Intermétropolitaine Loire Bretagne

ODYSSEO – 7 rue Saint-Conwoïon - 35 600 REDON

contact@alliance-intermetropolitaine.fr - 06 66 99 80 04

